



Info

NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfsu.net

**SUPPLEMENT n°1
au n° 103/2021**

Imprimé par nos soins.
Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

Retrouvez toutes les infos du SNEP sur notre site académique SNEP NANCY

| | |
|--------------------------|-----|
| Donner son avis ! | 1 |
| Rapport d'activité | 2-6 |
| Bulletin de vote | 7 |
| Modalités de vote | 8 |
| Rapport financier | 9 |
| Convocation congrès | 10 |
| Orientation académique | 11 |
| Candidats - dates des AG | 12 |

**Ce bulletin est envoyé
à tous les collègues
syndiqué(e)s l'an
dernier et cette année**



SPECIAL ELECTIONS CONGRES SNEP

CONGRES ACADEMIQUE Mardi 22 Juin 2021

Au SNEP, la réflexion ne saurait se contenter de temps forts. Elle doit être déclinée au quotidien, par chacun, dans chaque établissement, afin d'alimenter le débat et de faire des propositions issues du terrain. C'est ainsi que se construisent les propositions du SNEP à chaque niveau : départemental, académique et national. Ceux qui aspirent à gouverner ne pourront alors ignorer nos revendications, notamment sur la situation de l'EPS, l'emploi et les salaires.

Afin d'organiser au mieux les débats et de décliner nos revendications et attentes pour le métier, nous t'invitons dès à présent à venir prendre toute ta place dans le SNEP, qui œuvre pour la réussite de tous les élèves, et à t'exprimer sur les orientations présentées dans ce bulletin en votant et en participant aux différents congrès.

Dès à présent, je donne mon avis !

**Je vote dès réception !
Je m'inscris !**





Rapport d'activité janvier 2017 - mars 2021 Nancy-Metz : une section SNEP présente, active, efficace

Le SNEP s'inscrit dans l'action pour la **défense de la profession**, de l'**EPS** au sein du **Service Public d'Éducation et des autres Services Publics**, des **conquêtes sociales essentielles** (retraites, sécurité sociale...).

Il développe une conception du syndicalisme qui s'adresse à **TOUS les collègues**, exige l'équité, vise à rassembler et à **mettre la profession en mouvement le plus largement possible** sur les divers dossiers nationaux comme locaux, dans des **formes d'action très diversifiées**.

Nous faisons aussi de l'animation syndicale une affaire collective d'équipe.

Nos actions et postures ont été saluées par le vote massif de nos collègues lors des élections professionnelles de décembre 2018 puisque notre liste a remporté plus de 80% des suffrages.

Ce rapport d'activité et le rapport financier vous sont présentés au nom des bureaux académiques et départementaux sortants, et de l'équipe des commissaires paritaires, de toutes celles et de tous ceux qui ont assuré, durant tout ou partie du mandat, la responsabilité de l'activité du SNEP.

[Le SNEP, les services publics, les salaires et pensions, les acquis sociaux \(retraites, sécurité sociale ...\)](#)

Ces dossiers ont des dimensions nationales, intersyndicales et interprofessionnelles. Nous avons :

- organisé la participation des collègues aux diverses mobilisations décidées au niveau du secteur de l'Éducation, de la Fonction Publique, ou de l'ensemble des salarié(e)s du public et du privé, avec notre fédération la FSU. Nos mobilisations contre la réforme des retraites ont permis notamment des avancées concernant l'âge d'application de cette réforme ;
- cherché à vous fournir, au-delà de la technicité de chaque dossier, les éléments d'analyse des enjeux culturels, économiques, sociaux qui sous-tendent les projets auxquels nous sommes confrontés. C'est l'objet des publications, dossiers, stages que nous vous avons proposés.

Sur ces dossiers, nous avons pris notre place, dans et avec la FSU, pour porter nos revendications, dans la recherche de l'unité la plus large possible avec les autres organisations.

[Le SNEP : les liens avec la profession, l'action syndicale...](#)

Les équipes académiques et départementales du SNEP s'organisent :

- pour développer et entretenir le maximum de liens avec les collègues (contacts directs,

téléphone, mail, bulletins académiques, réunions, stages, rencontres à l'occasion d'activités professionnelles - UNSS, FPC - ou dans les établissements ;

- pour assurer la représentation de la profession, assurer sa défense et celle de l'EPS, dans les organismes paritaires et/ou consultatifs, auprès de l'administration et des IPR, des élus et collectivités (Conseil Régional, Conseils Généraux, voire municipalités).

Le SNEP considère que rien ne peut avancer sans un engagement de la profession. Celui-ci se traduit par des initiatives syndicales très diversifiées (actions locales, délégations, rassemblements, pétitions, colloques, grèves manifestations, ...) qui doivent se placer dans la durée. Dans ces conditions, elles restent sur le devant de la scène, dans l'opinion publique et le débat social et politique.

Elles portent parfois leurs fruits à plus ou moins long terme, comme on le voit aujourd'hui. Tant il est vrai que "celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu". (Berthold Brecht)

[Le SNEP et l'EPS : contenus, programmes, inspections, FPC, UNSS, installations...](#)

Le "métier" est une préoccupation constante du SNEP, que ce soit au niveau national, académique ou local. Cela se traduit :

- en actions de "défense" face aux évolutions que nous jugeons négatives pour l'EPS (réforme du lycée et du bac, programmes EPS, 2S2C ;
- en réflexions, propositions et revendications, construites avec la profession, accompagnées de grandes initiatives (différents stages académiques, départementaux et de secteur : base de réflexion sur notre conception de l'EPS, du Sport Scolaire et du sport fédéral...)

Nous avons relayé les initiatives nationales (par des actions locales ou des participations académiques à des actions nationales).

Dans l'académie, nous sommes intervenus régulièrement sur des dossiers tels que les inspections, l'UNSS (les moyens donnés aux coordonnateurs de district, le respect des forfaits UNSS de nos collègues, les différentes interventions aux CD et CR UNSS...), les examens, les programmes, les postes, les équipements sportifs, les questions Jeunesse et Sport, etc..., auprès des IPR EPS, du recteur et des DASEN, des élus aux conseils départementaux et régional, des élus dans les communes ou les intercommunalités et groupements de communes.

.../... (suite page 3)

Rapport d'activité janvier 2017 - mars 2021

Nancy-Metz : une section SNEP présente, active, efficace



.../... (suite de la page 2)

L'E.P.S en période de pandémie

Le SNEP académique a été particulièrement actif durant cette période difficile, notamment :

- en réaffirmant, auprès de notre administration, des familles, des élus et des médias, l'importance d'une E.P.S. en cohérence avec nos conceptions et nos statuts dans le respect des protocoles sanitaires et la sécurité des élèves.

- en contestant de multiples manières et via différents réseaux les mesures rendant difficiles l'exercice de notre métier (évolution des protocoles, fermeture des installations couvertes....)
- en condamnant fermement les 2S2C, dont la logique ultralibérale fragilise la qualité de l'E.P.S.

Patrick Chevallier

Le SNEP et la santé au travail ...

La Santé, pour un prof d'EPS, est un incontournable bien trop peu pris en compte par notre administration.

De plus, aujourd'hui, la pandémie a exacerbé les fragilités de nombre de nos collègues parmi les plus « vulnérables ».

C'est pourquoi le SNEP porte un regard vigilant sur la santé de tous et de chacun :

- en répondant à tous les **mails des collègues** (snep.nancy.sante@gmail.com)
- en accompagnant au mieux certains collègues dans leurs **démarches** (téléphone, visites...)
- en participant aux **commissions de réforme** dans les différents départements
- en participant aux **CHSCTD** et **CHSCTA**.

Malgré tout, il est à noter que l'administration ne facilite pas la tâche des enseignants lors d'Accidents du Travail (nouvelles modalités de déclarations d'Accidents, lourdeurs administratives, refus...), et qu'ils tentent de minimiser le rôle des représentants syndicaux lors des commissions de réformes, transformant ce passage en simple chambre d'enregistrement.

Il est donc vital de maintenir un syndicat réactif, fort, entendu et respecté, et donc un syndicat soutenu par une majorité des collègues, pas uniquement au moment des élections mais par vos cotisations.

Isabelle Chaube

Le SNEP et les équipements...

Lors de constructions ou de rénovations d'installations sportives, les collègues sollicitent parfois le SNEP. Dans ce cas, voici quelques exemples d'action du SNEP :

Le SNEP a apporté une **aide** pour l'élaboration d'un **projet de rénovation** à la Cité scolaire Hélène Boucher de Thionville.

Le SNEP a obtenu des **avancées** concernant le collège Joeuf-Homécourt (2015-2019) pour la future **Halle Sportive** dont la construction est prévue pour 2021-2022.

Autre dossier : le collège des Hauts de Penoy de Vandoeuvre les Nancy. Les collègues ont pu obtenir ce qu'ils souhaitaient par rapport à la rénovation du collège et des **installations intramuros** (plateaux + bureau + rangements) pour la rentrée 2019.

Le Collège Jean Lamour de Nancy, après sa reconstruction en tant que « Collège Nouvelle Génération », n'avait aucune installation sportive (2013-2018).

Après plusieurs **interventions** et **audiences** (CHSCTD 54) du SNEP avec la FSU 54, les collègues ont enfin obtenu la construction sur site, mais d'un **gymnase** type B (*début des travaux en avril 2020 fin pour pour 2021-22...*).

Citons enfin nos **interventions** pour le collège de Cirey sur Vezouze dont le gymnase a été endommagé au niveau de la toiture.

Pierre Goudot

Le SNEP et le sport ...

En complément des actions nationales visant à faire sortir les personnels Jeunesse et Sports des ministères sociaux pour intégrer un grand pôle éducatif et sportif interministériel, le SNEP-FSU a mené un travail de conviction, dans l'académie, pour faire connaître et valoriser les spécificités Jeunesse et Sports, afin d'éviter les confusions dans les métiers/missions, en prévision de l'intégration des personnels J&S dans les services de l'EN, qui a finalement eu lieu le 1^{er} janvier 2021.

Et parce que beaucoup d'enseignants d'EPS

sont impliqués dans des clubs sportifs, que les profs de sport/CTPS manquent souvent d'informations directes émanant du ministère, le SNEP-FSU s'est aussi régulièrement adressé à la profession pour évoquer l'actualité du « sport » dans la région : campagnes de subventions, restrictions COVID, ...

Pour la défense et la promotion de l'EPS, du sport scolaire et du sport, pour la défense et la valorisation des enseignants d'EPS et professeurs de sport/CTPS, c'est avec le soutien de la profession que le SNEP-FSU continuera à se mobiliser !

Gwénaëlle Natter



Le SNEP et le Sport Scolaire...

Concernant l'UNSS, le bilan de l'activité syndicale sur ces 4 années est très chargé :

- À chaque rentrée, **une vigilance** sur le respect du statut des 3h forfaitaires pour des collègues en poste fixe, les contractuels et les TZR : de bonnes relations avec les IPR EPS se sont établies pour résoudre ces problèmes et ainsi être efficaces (avec la DOS du Rectorat).
- **Echanges réguliers** avec les directeurs Départementaux et Régionaux UNSS (2S2C, orientations de l'UNSS Nationale, etc...).
- Mise en œuvre et suivi des **élections** des élus des AS en 2019-20 : tous les sièges ont été obtenus par la liste « Le sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous », soutenue par le SNEP (sauf un en Moselle).
- **Interventions** des représentants SNEP, en fonction du contexte local lors des CD UNSS, et lors des CR UNSS (cf. *bulletins de décembre 19 – mars 2021 + déclarations liminaires sur notre site*).
- **Point UNSS** constamment abordé lors des audiences avec la Rectrice ou le Recteur.
- **Interventions** diverses pour l'UNSS, par exemple pour les Lycées au sujet des conséquences de la réforme notamment sur les mercredis après-midi.
- **Courriers** à la Rectrice ou Recteur au sujet de la baisse récurrente des IMP des coordonnateurs de district par exemples en octobre 2019 et en juin 2020 (cf. *articles en septembre 19 + juin 2020*) + Pétition IMP Coordo UNSS en octobre 2019 en ligne.
- Impulsion également d'autres **courriers**, par exemple en octobre 2020 de la part des coordos, des élus des AS et des représentants du SNEP au CD et CR UNSS, en direction vers l'UNSS Nationale afin d'obtenir une aide financière, une reconnaissance-considération, et un soutien par rapport à notre travail quotidien d'animations sportives avec nos licencié(e)s, essentiellement en cette période de crise sanitaire et de protocoles et d'injonctions successifs.
- **Communications** diverses pour informer les collègues de l'actualité UNSS (échanges en présentiel, téléphone, mails, bulletins académiques, flash-infos, site et Visio).

Pierre Goudot

Le SNEP et les collègues non titulaires...

La jeune commission nationale SNEP qui se charge d'épauler les contractuels a vu le jour en octobre 2019 et s'est réunie à 4 reprises déjà pour faire avancer les dossiers et mettre à plat les revendications du SNEP. Composée de 12 membres issus de 12 régions différentes afin de couvrir le maximum de territoire, cette commission veille entre autres au respect des textes visant la protection des contractuels, car d'une académie à l'autre, les applications divergent comme la hausse de salaire, le suivi pédagogique, le nombre d'heures, le Sport Scolaire, la CDIisation, etc...

Les revendications du SNEP :

- renforcer l'accès des Non Titulaires au corps des professeurs d'EPS ;

- réduire la précarité, améliorer les conditions de travail, d'emploi et de rémunération ;
- informer et accompagner pour faire valoir les droits de chacun ;
- défendre et étendre les droits des personnels (carrières, rémunérations, concours...), défendre les services publics et la protection sociale.

Au niveau académique, ce sont une dizaine d'**interventions du SNEP** pour apporter des **conseils** et des **renseignements** à la demande des collègues concernés.

Nous avons besoin de sang neuf, rejoins-nous ! Tu n'as pas le temps de t'investir pour l'instant, alors confirme-nous que nous ne faisons pas cela pour rien, et prends ta cotisation en signe de reconnaissance des collègues qui s'investissent bénévolement pour toi et pour toute la profession !

Armelle Amann

Le SNEP et les collègues stagiaires...

Tous les ans, afin d'accueillir au mieux nos nouveaux collègues, nous assurons différentes actions :

- Préparation et distribution à Vichy d'un **bulletin accueil** des stagiaires NANCY-METZ avec diverses informations : présentation des responsables stagiaires, coordonnées du SNEP académique et du site, infos pratiques si réussite au concours, statuts et droits des stagiaires, rencontres prévues.
- Fin Aout, **1^{er} contact** avec les stagiaires lors de la réunion d'accueil organisée par l'académie. Bien que cette réunion s'adresse à tous les personnels stagiaires entrants dans l'académie (1^{er} et 2^d degré, toutes disciplines, public et privé) nous parvenons plutôt bien à repérer nos futurs collègues et sommes ainsi la seule organisation syndicale à rencontrer presque tous les stagiaires EPS.
- Puis premiers **échanges** par mail avec les stagiaires et **rencontre** à l'UFRSTAPS.
- Fin novembre, **réunion** pour les mutations inter auxquelles doivent participer tous les stagiaires. Les $\frac{3}{4}$ d'entre eux assistent à cette réunion et bon nombre émet le désir de se syndiquer à son issue.
- Fin mars, suite aux mutations inter, organisation d'une **réunion mutations intra** pour les stagiaires mutés dans notre académie et envoi des coordonnées SNEP des autres académies pour les autres stagiaires.

Depuis 4 ans nous avons pérennisé ce fonctionnement, mais dans les circonstances actuelles, beaucoup de nos actions en 2020 et 2021 n'ont pu se réaliser. Et il faut reconnaître que la syndicalisation de nos stagiaires a beaucoup pâti de cette crise sanitaire.

Laurence Baudesson et Laurent Simonin



TZR : à ce jour, après une chute à **70** TZR dans notre académie en 2018, le nombre de TZR est

remonté à **83** cette année.. De nombreux collègues TZR sont en AFA (**A**ffectation à l'**A**nnée), ce qui diminue les possibilités de remplacements de courtes ou moyennes durées.

Nous ne cessons d'en dénoncer l'insuffisance. Des zones sont « oubliées » par l'administration : par exemple Neufchâteau, Verdun, Bar-le-Duc...

Précaires : vacataires ou contractuels, ils étaient une douzaine il y a 8 ans, 27 en 2017, ils sont actuellement **41** à être à ce jour employés par le rectorat pour des remplacements en EPS, dont bon nombre sont sur un temps complet à 17h+3h... Autant dire que les besoins en postes de titulaires EPS dans notre académie existent bel et bien !

Fin de la fable des excédents : depuis 6 ans le rectorat admet qu'il n'y a plus d'excédent de professeurs d'EPS dans notre académie, comme il l'avait souvent avancé antérieurement. Oui, il manque des professeurs d'EPS à Nancy-Metz ! A chaque fois que le SNEP siège dans une instance et peut le faire, il dénonce cette situation, et pointent les problèmes que ce manque de postes engendre.

Postes au concours : le SNEP se bat depuis des années pour les postes. Nous souhaitons et demandons que le concours réservé soit ré-ouvert, et que le nombre de postes au concours externe soit augmenté. Une campagne nationale SNEP pour plus de postes au CAPEPS a d'ailleurs été initiée cette année.

Des représentants des personnels dans les diverses instances paritaires

CTSD et **CTA** : Comité Technique (Spécial Départemental/Académique) : Instances qui gèrent

ce qui touche à la répartition des moyens, la création, la transformation et la suppression des postes...

CDEN et **CAEN** : Conseil Départemental (ou Académique) de l'Éducation Nationale. Définit la politique scolaire du Département et de l'Académie, construction, équipement des EPLE...

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique. S'occupe de la gestion des personnels : carrières, mutations, procédures disciplinaires ... Elus paritaires pour un mandat de 4 ans (2018-2022)

Commission de Réforme : ces organismes sont chargés de donner un avis médical et/ou administratif sur les suites des accidents de travail...

CHSCT : Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. Analyse les risques professionnels, enquête en cas d'accident et propose des mesures d'amélioration de l'hygiène et

de la sécurité.

CD et **CR UNSS** : Conseils Départemental et Régional de l'UNSS. Définissent les politiques régionales et départementales du Sport Scolaire, dans le cadre des orientations fixées au niveau national.

Durant ce mandat

- 20 bulletins académiques
- 21 stages syndicaux académiques et départementaux
- un site internet académique régulièrement mis à jour
- des mails réguliers à la profession, des « Flash Info » (aux syndiqués/à toute la profession)
- des permanences téléphoniques hebdomadaires

Et chaque année :

- réunions d'information (accueil des entrants, des stagiaires ; mutations ; par secteurs géographiques, dans établissements)
- comptes rendus de mandats (commissaires paritaires, commissions de réforme, CTA ou CTSD, CAEN ...)
- réponses aux sollicitations individuelles et suivi des dossiers personnels (une trentaine/an)

Ce qui a avancé

- Revalorisation salariale indiciaire engagée (mise en place du PPCR)
- Décret UNSS dans le service
- Coordination de district UNSS reconnue
- Dans l'académie, UNSS reconnue par l'administration et certaines collectivités (Conseil Régional, dép. 54, 55)
- Coordination EPS maintenue et confortée (IMP spécifique)
- Prise en compte des classes de plus de 35 élèves
- Santé : prise en compte des risques psychosociaux
- Création de la spécialité EPS

Ce qui n'avance pas, stagne ou a régressé

- Revalorisation salariale et pensions insuffisantes
- Retraites
- Recrutements insuffisants
- Réforme de l'État et des Politiques publiques : place du Sport. Quelle politique de la région Grand Est pour les subventions, les équipements, le soutien à l'UNSS ?
- Remplacements (TZR) – Vacataires
- affaiblissement du paritarisme avec diminution du nombre de CAPA et GT
- Pas assez de postes aux concours
- rôle des CHSCT académiques et départementaux : pas assez valorisé. De plus, ils sont menacés...

Laetitia Sobac



Le SNEP et la formation syndicale...

Le SNEP-FSU Nancy Metz a maintenu et développé sa politique de stages durant ces quatre dernières années en proposant une offre diversifiée pour :

1) **Sensibiliser la profession sur les enjeux politiques qui impactent l'EPS :**

- Stage « éducation populaire » en mars 2020 (30 participants)
- Donner les moyens à la profession d'agir localement
- Stage « agir dans son établissement » en janvier 2021 (26 participants)
- Former les collègues sur des APSA en mettant en avant la conception de l'EPS défendue par le SNEP qui est une EPS culturaliste :
- Stage « EPS et culturalisme » en mars 2019 (plus de 50 participants)
- Stage « badminton » en mars 2018 (17 participants)
- Stage « Danse » en mars 2018 (28 participants)
- Stage « Volley Ball » : en janvier 2018 (52 participants)
- Stage « mixité et égalité » prévu en décembre 2019, reprogrammé en avril 2020 et annulé car confinement (35 inscrits)
- Un stage « art du cirque » était prévu 2^{ème} trimestre 2021 probablement annulé pour cause de covid

2) **Informé la profession sur leur carrière, leurs mutations...**

- Un stage dans chaque département sur « carrière et PPCR » en février et avril 2018 (une trentaine de participants en moyenne)
- Stages « mutations » tous les ans
- Stage « retraite » en mai 2019 (une trentaine de participants)
- Stage « juridique et responsabilité » : en novembre 2018 (93 participants)

3) **Former les militants dans leur activité syndicale**

- Stage « informatique » en juillet 2019 (10 militants)
- Stage « commissaires paritaires » tous les ans (une vingtaine de commissaires paritaires)
- Stage « animer un bureau départemental » en octobre 2019 et novembre 2020

4) **Etre au plus près des collègues et de leurs préoccupations**

- Les échanges et débats lors de ces stages, sont des moments privilégiés de contacts avec la profession sur les positions du SNEP, l'activité militante déployée, les a priori, et les situations vécues par les collègues.
- Les bilans produits par les stagiaires à l'issue de ces stages sont positifs. Nous pouvons être satisfaits du nombre de collègues touchés, plus de 400.

Notre objectif pour les 3 prochaines années serait de rencontrer lors de ces stages les 80 % de collègues de l'académie ayant plébiscité le SNEP-FSU lors des dernières élections professionnelles.

Christine Gruzelle et Marie-Annick Richard

Le SNEP et l'information aux collègues...

Le SNEP-FSU Nancy-Metz a fait un effort de communication envers les collègues depuis 2 ans. Ainsi, nous avons communiqué plus régulièrement par mail pour les collègues qui nous ont donné leurs adresses mails. Cela représente environ 900 personnes sur les plus de 1300 professeurs d'EPS et de Sport.

45% des destinataires ouvrent les messages avec des pics à plus de 60% sur certains sujets plus sensibles (notamment les informations en période covid)

Pour informer davantage de monde, un certain nombre de communications ont été faites via la messagerie rectorale qui utilise les adresses professionnelles. Il est difficile de faire un bilan chiffré car nous ne disposons pas des statistiques d'ouvertures. Nous touchons plus de monde mais la messagerie professionnelle étant utilisée par tous les syndicats (abondamment...), nos mails sont-ils réellement lus ?

Un effort a également été fait via un autre canal de communication : le site internet académique s'est enrichi. Il est mis régulièrement à jour. La hausse de sa fréquentation témoigne de l'intérêt porté à notre site.

Le bilan de ce dossier, même s'il est globalement positif, montre une communication le plus souvent unilatérale. En effet, lorsque nous sollicitons la profession (lors d'enquêtes par exemple), peu de collègues prennent le temps de répondre. Or, c'est en ayant une connaissance la plus précise du terrain, de ce qui s'y passe réellement, des réussites comme des difficultés, des réactions et positions de chacun-e que le SNEP-FSU peut agir efficacement, se remettre en cause pour être au plus près des attentes de la profession.

Car c'est ensemble, SNEP et profession, que les avancées seront possibles.

Christine Gruzelle et Marie-Annick Richard

BULLETIN DE VOTE





A LIRE ATTENTIVEMENT : MODALITES DE VOTE

Qui vote ?

* Les **syndiqué(e)s 2020-2021** à jour de leur cotisation.

* Si vous n'êtes pas encore (re)-syndiqué et que vous souhaitez prendre part au vote, transmettez simultanément votre vote et votre adhésion pour l'année scolaire en cours.

Quels seront les bulletins de vote pris en compte ?

* Seuls les bulletins de vote des collègues syndiqués à jour de leur cotisation 2020 - 2021, à la date de l'assemblée générale de dépouillement (mardi 22 juin 2021) seront comptabilisés.

Vous pouvez donc amener votre cotisation, votre fiche d'adhésion... et votre vote le jour du congrès !

* Rappel : un paiement fractionné confère la qualité de syndiqué à compter de la date de réception de la fiche d'adhésion accompagnée du ou des chèques, même si ces derniers ne sont pas encore débités.

Sur quoi voter ?

* trois scrutins (national, académique, départemental) dans le même bulletin de vote (cf. page 7)

* vous votez sur :

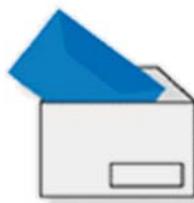
- le rapport d'activité (RA) et le rapport financier et une des deux listes en présence (national)
- le rapport d'activité (RA) et le rapport financier et la liste pour le bureau (académique)
- le bureau départemental de votre département d'affectation (activité et rapport financier départementaux intégrés à l'académique)

Comment voter ?



1 Remplir le bulletin de vote en entourant votre choix ou en rayant les mentions inutiles pour chacun des votes des 3 scrutins.

2 Glisser le bulletin dans l'enveloppe vierge petit format



3 Mettre cette enveloppe dans la 2^{ème} enveloppe (enveloppe-mandat blanche «élections SNEP 2021») qui doit obligatoirement porter au dos vos nom, prénom, établissement, département et signature.



4 Attention : ne surtout pas oublier de signer l'enveloppe (sinon le vote sera invalidé !)

Comment faire parvenir votre vote ?

2 possibilités :

* Vous pouvez voter **par correspondance** en adressant l'enveloppe mandat (blanche) pour réception le 22 juin, dernier délai, à vos secrétaires académiques :
SNEP 17 rue Drouin 54000 NANCY



OU



* venir déposer votre enveloppe-mandat au moment du congrès avant l'assemblée générale de dépouillement qui se déroulera à l'issue du

congrès académique.

Quand voter ?

Dès réception du bulletin.

En tout état de cause, pour être pris en compte, **votre vote doit être arrivé avant la fermeture du scrutin fixée par l'heure d'ouverture de l' AG de Dépouillement soit**

17h00 le mardi 22 juin 2021

Nous vous appelons à voter et vous invitons à nous informer de votre participation au congrès académique dès réception de ce bulletin SVP. Merci.

Rapport financier



Ce rapport financier couvre les années scolaires 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020. Nous sommes restés sur un format sans comptabilité départementale, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'actions départementales durant cette période, bien au contraire. La mutualisation des comptabilités a eu pour principal effet de réduire considérablement les frais de gestion des comptes et donc d'avoir des moyens accrus pour l'action syndicale. Le contrôle centralisé au niveau national avec un commissaire aux comptes professionnel s'est poursuivi lors de ces quatre années avec une vérification encore plus stricte des dépenses pour une transparence irréprochable.

| Années | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Recettes | 62 442,33 € | 65 013,76 € | 62 578,76 € | 59 624,54 € |
| Dépenses | 63 414,04 € | 64 136,12 € | 63 519,75 € | 55 417,19 € |
| Reversements au SNEP national | 47 984,56 € | 50 946,99 € | 49 234,11 € | 46 550,44 € |
| Reste pour l'académie et les départements | 14 457,77 € | 14 066,77 € | 13 344,65 € | 13 074,10 € |
| BILAN | -971,17 € | +877,64 € | -940,99 € | +4 207,35 € |

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Les recettes sont constituées à 100% des cotisations syndicales. Cela souligne le rôle décisif de l'adhésion pour la vie et le fonctionnement du SNEP. L'évolution de ces recettes dépend donc du nombre de cotisations encaissées. Les cotisations sont réévaluées chaque année (+1€ environ selon le corps, le grade et l'échelon). Cette année l'augmentation a été gelée pour prendre en compte la situation sanitaire.

Chaque cotisation apporte 41,50€ au budget de l'académie soit entre 13 000€ et 14 000€, la différence étant reversée au SNEP national.

Le bilan représente la différence entre les recettes et les dépenses. Ce bilan est fluctuant d'une année à l'autre car l'activité syndicale l'est également. Parfois, nous avons des dépenses exceptionnelles comme par exemple un bulletin supplémentaire, le renouvellement de matériel informatique, l'achat de matériel promotionnel (porte-clefs, vestes, tee-shirts, drapeaux), et parfois ce n'est pas le cas. Ce bilan fluctue en fonction du nombre d'adhérents, qui aura malheureusement été à la baisse pendant ces quatre années malgré un large plébiscite lors des élections professionnelles de 2018 et une activité syndicale intense au service de tous et de l'EPS. Vous aurez remarqué la particularité de l'année 2019-2020 qui a vu démarrer cette pandémie. Elle a lourdement impacté nos activités humaines, dont le syndicalisme. Sans avoir réduit cette activité, des stages et réunions n'ont pas pu avoir lieu en présentiel et de nombreux déplacements n'ont pas été possibles, remplacés par des visioconférences. Tout ceci a permis de faire des économies substantielles.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Les principaux postes de dépenses académiques sont : le bulletin (impression + affranchissement) entre 30 et 35%, les frais de déplacement des membres des bureaux académiques et départementaux et des commissaires paritaires entre 25 et 30%, frais de repas et convivialité lors de nos stages principalement entre 7 et 15%, la location des bureaux à Metz et Nancy avec les charges représente près de 10%, internet et téléphone entre 5 et 7%, le reste correspond à l'affranchissement, fournitures de bureau et d'entretien, frais bancaires.

Parfois nous devons investir dans du matériel informatique (ordinateur pour les secrétariats académique ou départementaux. Nous avons également investi dans du matériel promotionnel (porte-clefs, stylos, banderoles, drapeaux).

CONCLUSION

Les finances de notre académie sont saines et nous permettent de voir l'avenir avec sérénité du point de vue financier à condition que vous restiez nombreux à nous soutenir. Ainsi nous pourrions être encore plus efficaces dans la défense de notre métier dans tous ses aspects (retraites, sécurité sociale, salaires, emploi, programmes, formations, égalité hommes-femmes, etc...), les thèmes des revendications sont nombreux. **Pour que le SNEP soit au soutien des collègues, une seule solution, ADHEREZ !**

Philippe COLLOT
Trésorier Académique
SNEP-FSU Nancy-Metz

Demande d'autorisation spéciale d'absence

Nom - Prénom :

Établissement :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de NANCY-METZ
s/c de M....., **Principal/Proviseur**

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer au Congrès Académique du SNEP qui aura lieu :

le mardi 22 juin 2021 de 9h à 18h

Au Local du SNEP-FSU, 1 rue du Pré Chaudron 57070 METZ

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le SNEP FSU.

Date et signature :



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nancy, le 1^{er} mars 2021

A
Professeur d'EPS
Collège/Lycée

Convocation

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) Camarade,

Tu es prié(e) de bien vouloir assister au Congrès Académique du SNEP qui se tiendra le :

Mardi 22 juin 2021, de 9h00 à 18h00

Au Local du SNEP-FSU, 1 rue du Pré Chaudron 57070 METZ

Ordre du jour :

- Analyse de la situation, bilan.
- Préparation du congrès national.
- Plan d'activité académique

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Marie-Annick Richard et Laetitia Sobac – Co-Secrétaires Académiques

Orientation Académique Unité & Action

Le renouvellement des instances syndicales appelle à établir un projet, anticiper l'activité syndicale du mandat à venir, et caractériser une ligne d'analyse, d'organisation et d'action.

Quels choix faisons-nous et quels principes voulons-nous décliner dans les 3 prochaines années ?

En voici résumés les contours, en lien avec le texte national U&A plus développé (voir bulletin national).

Un contexte difficile

Les enseignants (notamment d'EPS) et les personnels J&S viennent de vivre une « annus horribilis ». Le gouvernement n'est pas responsable de la pandémie. Mais il est responsable des décisions déplorables, chaotiques et soumises aux intérêts des lobbies pharmaceutiques pour y faire face. Les collègues en ont souffert dans leur vie professionnelle et pour les actifs comme pour les retraités, dans leur vie quotidienne.

A cela s'ajoutent les choix politiques d'affaiblissement des services publics (dont l'éducation, l'université et la recherche, le sport), un transfert accru des richesses produites vers le secteur financier plutôt que vers l'investissement utile. La mise en cause des droits sociaux acquis (retraites, sécurité sociale..) et la pression sur les salaires et les pensions restent des objectifs de ce gouvernement. Les engagements écologiques sont reniés. Les agents des services publics sont contrariés dans l'exercice de leur mission telle qu'ils souhaiteraient l'accomplir (métier empêché) et confrontés à des conditions de travail aggravées par le manque de moyens et une gestion autoritaire et bureaucratique qui peut aller jusqu'à mettre en cause leur santé.

Le paritarisme est affaibli, et le rôle des représentants élus des personnels bafoué. Un étouffement des mouvements sociaux, la recherche de l'affaiblissement des organisations syndicales, la répression individuelle ou collective (judiciaire ou policière) accompagnent ces choix.

Mais l'action et la persévérance permettent des déblocages (réouverture des installations sportives). D'autre part, des perspectives s'ébauchent par le dialogue intersyndical pour d'autres choix économiques, sociaux et écologiques.

Des propositions alternatives

Nous proposons :

- d'autres choix pour l'EPS et le sport dans une école et une société émancipatrices ;
- des services publics garants de l'égalité sociale et de la justice ;
- des choix économiques sociaux et écologiques permettant d'assurer pour tous, dans l'égalité d'accès, les droits élémentaires en matière d'emploi, de salaires, de sécurité sociale (santé, famille, handicap, retraite) ;
- des droits et garanties statutaires améliorés pour les fonctionnaires et agents publics ;
- une gestion démocratique et paritaire des carrières et des services publics ;
- un véritable dialogue social faisant pleinement place aux organisations syndicales représentatives, réhabilitant le paritarisme, seule garantie contre l'arbitraire et l'opacité de l'administration dans les opérations de gestion des carrières des collègues.

Le SNEP pour rassembler et agir

Le rassemblement large des collègues, le débat, l'action collective, doivent nous permettre à la fois de mieux élaborer nos propositions et mandats et de les faire avancer.

L'EPS, le sport, et notre situation professionnelle sont nos premières préoccupations. Elles ne doivent pas nous faire oublier la recherche des convergences et de l'unité d'action avec les autres secteurs de l'éducation et de la Fonction Publique, les salariés du privé sur les questions transversales communes et les associations qui partagent des préoccupations convergentes.

Notre activité doit donc s'insérer dans la FSU, l'inter syndicalisme, la dimension inter-professionnelle, le mouvement social, porteurs des alternatives de nature à conforter l'avancée de nos revendications spécifiques.

Voilà les grandes lignes des choix que soumettons pour conduire notre activité. Plus nous nous rassemblerons pour intervenir ensemble, plus nous créerons les conditions de l'efficacité.

*Marie-Annick RICHARD, Christine GRUZELLE, Laetitia SOBAC,
Patrick CHEVALLIER, Céline BRISTIEL
et les candidat(e)s aux bureaux départementaux et académique*

*unité
action*

LISTES SNEP ELECTIONS des BUREAU ACADÉMIQUE ET DEPARTEMENTAUX



BUREAU ACADÉMIQUE

AMANN Armelle, P, col Petite Rosselle
BRENIAUX Marie-Inès, P, col Verdun 55
BRISTIEL Céline, co-SD 57 sortante, P, coll St Avold
CHAUBE Isabelle, P, col Vigy 57
CHEVALLIER Patrick, SD 55 sortant, P, lyc Verdun 55
COLLOT Philippe, trésorier, P, col Dommartemont 54
ERNESTI Roberto, P, lyc Metz 57
GALMICHE Anne, retraitée, Nancy 54
GOELLER Maria, retraitée, 57
GOUDOT Pierre, P, col Nomeny 54
GRUZELLE Christine, SD sortant, P, col Dombasle 54
LEMERCIER Céline, P, col Kédange/Canner 57
LOREAU Michel, retraité, Nancy, 54
NATTER Gwenaëlle, P Sport, Jeunesse et Sports, 54
ROUZEAU Roland, retraité, Metz 57
SCHULTE Christelle, P, col Verdun 55
SIMONIN Laurent, P, Épinal, 88
SOBAC Laetitia, sec Ac. sortante, P, col Dieulouard, 54

MOSELLE

AMANN Armelle, P, col Petite Rosselle
BRISTIEL Céline, P, col Bouzonville, SD sortante
CHAUBE Isabelle P, col Vigy
COLLE Stéphanie, Ag, col Forbach
ERNESTI Roberto, P, lyc Metz
GOELLER Maria P, col Fontoy
LEMERCIER Céline P, col Kédange
ROUZEAU Roland, retraité, Metz
SUAREZ Chantal, P, LP Freyming

P : professeur / Ag : agrégé / col : collègue / lyc : lycée

Les dates des congrès SNEP

Assemblées Générales départementales

54 : jeudi 15 avril 2021 - 14h00-17h00 au SNEP 17 rue Drouin, NANCY

55 : mardi 20 avril 2021 - 14h00-17h00 au lycée Marguerite, VERDUN

57 : mardi 13 avril 2021 - 9h00-17h00 au local du SNEP 1, rue du pré Chaudron à Metz

88 : jeudi 15 avril 2021 - 14h00-17h00 au SNEP 17 rue Drouin, NANCY

Congrès académique

Mardi 22 juin 2021 à 9h, au local du SNEP-FSU, rue du Pré Chaudron à Metz

Pour participer au congrès académique organisé sur une journée, vous devez faire une demande d'autorisation d'absence à déposer au moins 8 jours avant (**donc le mieux dès la réception du bulletin**) accompagnée de la convocation (page 10). Cette autorisation d'absence est de droit.

Commission de dépouillement des votes

Mardi 22 juin à 17 h, au local du SNEP-FSU, rue du Pré Chaudron à Metz